

DOSSIER D'INSCRIPTION



Le présent dossier d'inscription est à rendre au plus tard pour le 07 Octobre 2020, accompagné des documents demandés.

IDENTITÉ

Les données ci-dessous sont nécessaires à l'Association et à votre adhésion.

Elles ne seront ni diffusées, ni mises sur le site « laqsd.fr ».

L'adhérent a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

NOM : PRÉNOM :

Né(e) le : Sexe : M ☐ F ☐

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

Date :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

(Pour les mineurs)

Je, soussigné(e) Monsieur ou Madame (*) :

résidant :

.....

Autorise : - Ma fille ou mon fils à pratiquer le Tir à l'Arc.
- Le club à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.
- À ce qu'il (elle) participe aux rencontres et manifestations sportives.

Date :

Signature :

(*) : le représentant légal

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE.

Afin de promouvoir la vie du club, nous vous informons de la possibilité que vous soyez photographiés ou de faire l'objet d'un article de presse au cours de nos différentes activités ; que ces photos ou articles de presse seront éventuellement publiés sur notre site « laqsd.fr ».

Afin de respecter la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous sommes tenus d'avoir votre autorisation expresse pour publier les photos et articles de presse vous concernant ainsi que celles de votre (vos) enfant(s).

AUTORISATION EXPRESSE

Je, soussigné(e) Monsieur ou Madame (1) :

résidant :

.....

Autorise la publication (2)

☐

Date :

N'autorise pas la publication (3)

☐

Signature :

(1) : le représentant légal.

(2) : des photos me concernant ainsi que celle(s) de mon (mes) enfant(s).

(3) : votre visage et celui de votre (vos) enfant(s) seront floutés sur l'ensemble des photos et votre nom retiré des articles de presse.

AUTORISATION TACITE

En l'absence de réponse de votre part, votre accord sera réputé tacitement acquis au-delà d'un délai de 30 jours à dater de votre inscription.

DROIT À MODIFICATION

Ultérieurement et à tout moment, vous pouvez exercer ce droit en contactant le Président de l'association qui en fera part au responsable du site pour action.

CERTIFICAT MÉDICAL

La pratique du tir à l'arc nécessite un état de santé physique et psychique, incompatible avec certaines affections dont il appartiendra au médecin examinateur d'en juger la valeur.

Contre-indications absolues :

- HTA sévère non stabilisée
- Angor d'effort
- Cardiopathie sévère
- Scoliose évolutive
- Fracture récente
- Intervention chirurgicale abdominale récente
- Conduites addictives ou problèmes psychiatriques (laissé à l'appréciation du médecin).

Contre-indications relatives :

- Infarctus du myocarde
- Pneumothorax récidivant
- Affections aiguës ne permettant pas un effort musculaire en apnée.

CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU TIR À L'ARC

Je soussigné, Docteur certifie avoir pris connaissance des conditions médicales nécessaires à la pratique du Tir à l'Arc et considère que :

NOM : **PRÉNOM :**

Né(e) le : **Sexe :** M ☐ F ☐

ne présente aucune contre-indication à la pratique de ce sport.

Fait à Cachet/Signature :

Le

Respect du matériel

L'association ne demande aucune caution contre le prêt d'arc. Ce dernier est prêté pour toute l'année. Il reste, durant cette période sous la responsabilité de l'adhérent (ou des parents de l'adhérent s'il est mineur) qui s'engage à en prendre soin autant en ce qui concerne sa manipulation que son rangement.

Signature de l'adhérent ou des parents responsables :

À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT AU CLUB LORS DE L'INSCRIPTION :

- Le règlement de la cotisation annuelle à l'ordre de LAQSD.
- 1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents).
- L'autorisation de publier les photos et articles de presse vous concernant.
- Le certificat médical, **ci-joint en annexe**, complété et daté de moins de 2 mois avant toute nouvelle inscription. Tout certificat pour le tir à l'arc datant de moins de 3 ans reste valable.
- L'annexe concernant le respect du matériel.
- La proposition d'assurance individuelle supplémentaire facultative remplie et signée que vous souhaitiez y adhérer ou non.
- Le chèque du montant de la cotisation mentionnée ci-dessus (uniquement dans le cas où vous souhaitez en bénéficier)

HORAIRES :

Pour les débutants 3 Séances d'essais à **partir du 16 jusqu'au 30 Septembre** (au-delà inscription obligatoire) L'association prend en charge l'assurance pendant cette période. Pour les confirmés ouverture à partir du mercredi 09 Septembre.

Les lundis et vendredis de 18h à 19h15 pour les confirmés et **les mercredis 18h 19h15 pour les débutants.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR & STATUTS :

Un exemplaire papier du règlement intérieur et des statuts de l'association sont remis sur demande.

Le dossier d'inscription et le règlement intérieur sont consultables sur notre site Internet.

COTISATIONS 2020-2021 :**Membres actifs**

ADHÉRENT(E) né(e)	Catégories d'âge	Cotisation annuelle
Plus de 18 ans	Adultes	95 euros
Moins de 18 ans	Jeunes	75 euros
Moins de 10 ans	Poussins	60 euros

Membres associés

Les membres associés sont des archers licenciés à la F.F.T.A. (Fédération Française du Tir à l'Arc) dans une autre association et qui adhèrent à celle des Archers de Quesnoy-sur-Deûle en complément. Ils ont leur propre matériel.

Leur cotisation annuelle est minorée et fixée à 30 euros sur présentation de leur licence valide lors de l'inscription.

Pour les nouveaux adhérents le polo du club vous est offert.

Afin de permettre de distinguer notre appartenance au club
« **Les Archers de Quesnoy-Sur-Deûle** »

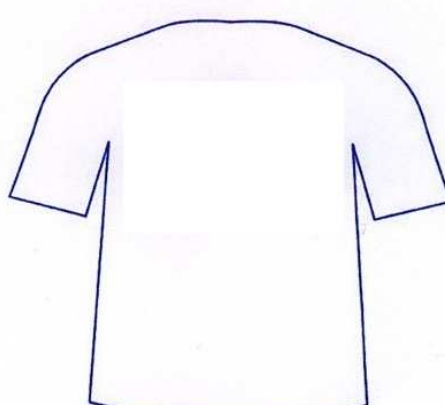
lors de manifestations telles que
« Deûle en fête, rencontres interclubs, remise de prix en mairie, etc. »

notre association a le plaisir de vous offrir un polo à l'effigie du club.

(Veuillez nous indiquer votre taille, merci.)



Face



Dos

Taille souhaitée

S	☐
M	☐
L	☐
XL	☐
XXL	☐
XXXL	☐



N° de sociétaire : 4324122 A

LES ARCHERS DE QUESNOY SUR DEULE
4 RUE DU MOULIN
59890 QUESNOY SUR DEULE

NOTICE INDIVIDUELLE "I.A. Sport +"

Saison sportive 2020/2021

- Avec I.A. Sport + MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile...
Vous bénéficiez peut-être déjà d'un premier niveau de garantie, à titre personnel ou par l'intermédiaire de votre association sportive. Dans ce cas, I.A. Sport + MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I.A. Sport +, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat multirisque Raqvam souscrit par l'association et se substitue à la garantie Indemnisation des dommages corporels* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

- I.A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.
- La garantie est acquise à compter de la réception, par MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2021, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).
- Que vous souscriviez ou non la garantie I.A. Sport +, complétez le bordereau détachable et remettez-le au responsable de votre association, accompagné le cas échéant du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association ; aucun règlement ne doit être adressé directement à MAIF).

* Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer (voir encadré au verso du présent document)

N° soc : 4324122 A

Bordereau à remettre au responsable de l'association

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : N° tél :

Atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I.A.Sport+.

Si vous êtes sociétaire MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire :

Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) : ☐ Cat. 1 ☐ Cat. 2 ☐ Cat. 3

☐ Je souhaite souscrire la garantie I.A. Sport + qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le contrat souscrit par la collectivité désignée ci-dessus. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2021, (et dans la limite de 12 mois maximum) sauf demande particulière de cette collectivité qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.

☐ Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de pré-souscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, et également faire l'objet de traitements dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances.

Fait à

Le

Signature
(pour les mineurs, signature des parents
ou du représentant légal)

CONTENU DE LA GARANTIE I.A. Sport + Saison sportive 2020/2021	
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport restés à charge après intervention des organismes sociaux..... - dont frais de lunetterie - Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité - Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident - Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : - capital de base..... - capitaux supplémentaires : - conjoint survivant..... - enfant à charge..... - Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu' à 9 % - de 10 à 19 % - de 20 à 34 % - de 35 à 49 % - de 50 à 100 % : - sans tierce personne - avec tierce personne - Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation - Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation - Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.....	3 000 € 300 € 2h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation 30 €/jour dans la limite de 6 000 € 30 000 € 30 000 € 15 000 € 30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux 150 000 € x taux 300 000 € x taux 1 500 € dans la limite d'un mois 10 € par jour dans la limite de 365 jours Frais engagés et dans la limite de 7 700 € par victime

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

Sont exclus de la garantie :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties. Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :
 - les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
 - les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
 - les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

RENONCIATION A L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS

Conformément à la loi, la garantie Indemnisation des Dommages Corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficiez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

Cotisation complémentaire I.A. sport + (saison sportive 2020/2021)**Nature du sport pratiqué (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)**

Sports de catégorie 1 : alpinisme, bانشay, bike-polo, bobsleigh, boxe thaï, boxe birmane, carving trikke, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, fly board, football américain, football australien, free run, hockey sur glace, kick-boxing, kite-surf, krav maga, pancrace contemporain, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwankido, roller acrobatique/hockey/urbain, rugby, run and bike, sanda, saut à l'élastique, skeleton, ski (traditionnel, randonnée, nordique), ski nautique, spéléologie, surf des neiges, systema, varappe, vol libre, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.	54,67 €
Sports de catégorie 2 : 2x2 jorkyball, accro-branches, arts martiaux (judo, karaté...), attelage équestre sportif, bando, base-ball, beach soccer, blob jump, bmx, boxe, caisse à savon, canyoning, catch, combat médiéval, danse verticale dans les arbres, double dutch, échasses urbaines, fair-ball, football, foot en salle, football gaélique, grappling, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, longe-côte, luge, lutte, mountain-board, naban, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, quick soccer, quidditch, rafting, roller (loisir), self défense, sepak takraw, skysurf, sports subaquatiques, squash, street surfing, surf, trampoline, tricking, via ferrata, vol en soufflerie, wave ski, yoseikan budo.	33,08 €
Sports de catégorie 3 : activité "chiens de traîneaux", aérobic, aïdo, airsoft, aikido (+ ameno ukihashi), aikishintaiso, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basket-ball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoéra, cardiogol, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit-training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, énergie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, hand-ball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétéca, pilates, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquette à neige, shintaido, slakeline, socball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, tai-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, teqball, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling bâton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wùo tai, yoga, zumba.	14,34 €